



AVIS PUBLIC

Adoption du Règlement 551-2024 relatif à la protection et la renaturalisation des rives

Prenez note que, lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2024, à 19 h 30, le Conseil a adopté le règlement numéro 551-2024 relatif à la protection et la renaturalisation des rives.

Une copie est également disponible sur le site officiel à www.lac-simon.net.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné ce 6^e jour du mois de mai 2024.

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-Simon, certifie, par la présente, avoir publié l'avis public ci-joint, en l'affichant à l'hôtel de ville de Lac-Simon.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Lac-Simon, le 6 mai 2024.

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière